

Pour publication immédiate Le vendredi 6 novembre 2009

Entrée en service de nouvelles voies réservées le 9 novembre 2009

Winnipeg (Manitoba) – Conformément au Programme d'amélioration des transports en commun approuvé par le Conseil municipal, de nouvelles voies réservées aux autobus et aux vélos seront en service à compter du 9 novembre aux endroits indiqués ci-après, et ce, sur semaine pendant les périodes de pointe.

Avenue Portage:

- en direction ouest, de la rue Colony à la rue Strathcona (de 7 à 9 heures et de 15 h 30 à 17 h 30);
- en direction est, du chemin Raglan à l'avenue St. Mary (de 7 à 9 heures et de 15 h 30 à 17 h 30);

Rue Main:

- en direction sud, de l'avenue Smithfield à l'avenue Jarvis (de 7 à 9 heures seulement);
- en direction nord, de l'avenue Jarvis au boulevard Inkster (de 15 h 30 à 17 h 30 seulement);

Rue Goulet:

- en direction ouest, de la rue Youville à l'avenue Taché (de 7 à 9 heures seulement);
 Rue McPhillips :
 - en direction sud, de l'avenue Hillock à l'avenue William (de 7 à 9 heures et de 15 h 30 à 17 h 30).

Nous rappelons aux automobilistes que de nouvelles restrictions s'appliqueront au stationnement sur rue afin de permettre l'aménagement des nouvelles voies réservées en direction ouest sur l'avenue Portage et en direction nord sur la rue Main.

Les voies réservées sont destinées aux véhicules de transport en commun, aux cyclistes et aux véhicules tournant à droite. Les véhicules tournant à droite doivent néanmoins tourner à la première occasion. Des panneaux Tournez à droite seront installés aux endroits qui conviennent.

Les personnes qui ne respectent pas la signalisation des voies réservées pourraient recevoir une amende minimale de 190,80 \$ et 2 points d'inaptitude. Plus de renseignements sur les voies réservées sont accessibles en ligne à mpi.mb.ca ou à winnipegtransit.com

Le projet des voies réservées (dont le coût est estimé à 2,154 millions de dollars) est financé par la taxe fédérale sur l'essence et la Fiducie d'investissement pour les transports en commun (FITC) destinées aux projets qui ont pour but d'améliorer le service d'autobus dans des collectivités du Manitoba.

Contexte:

- Les voies réservées sont des voies de circulation spécialement marquées et réservées aux autobus ainsi qu'aux cyclistes. Elles servent à améliorer la vitesse et la fiabilité du service d'autobus.
- Les voies réservées sont signalées par :
 - des losanges peints sur la route, au centre de la voie en question;
 - des panneaux aériens et latéraux indiquant les heures auxquelles les voies réservées sont en service;
 - une ligne blanche double peinte sur la route et séparant la voie réservée des autres voies de circulation.
- Les voies réservées ont fait leur apparition à Winnipeg en 1995. À l'heure actuelle, il existe environ 30 kilomètres de voies réservées sur les principales artères, partout dans la ville.